



Concours d'Osnabrück – Saison 2022

Le concours est ouvert à tous les colombophiles licenciés FCF. Il faut cependant justifier d'une distance d'au moins 500 km pour concourir en « fond » et d'une distance de 700 km pour la catégorie « grand fond ».

Le lieu de lâcher exact est BÜNDE. Coordonnées GPS : 52° 13' 56,5 – 08° 37' 55,6 Est

Les inscriptions se font en ligne du 15 mai au 25 juin sur le site de l'UCML : www.ucml-49.com

Etant donné le nombre limité d'inscriptions pour la zone fond en 2021, il a été décidé de retenir cette option seulement à partir d'un contingent au moins égal à 100 pigeons. Une enquête sera réalisée avant le concours afin de connaître le nombre de pigeons.

1- LES DOCUMENTS

Les documents suivants sont à fournir sur les lieux de rassemblement (**Olivet** pour le fond et **Cholet** pour le grand fond)

- La copie du certificat de vaccination 2022
- La feuille de relevé de plomb des paniers
- La copie de la feuille de distance pour les nouveaux participants
- Enlogement électronique : Un exemplaire de sortie imprimante
- Enlogement manuel : Un exemplaire du carnet

2- L'ENLOGEMENT

Il aura lieu le **samedi 02 juillet 2022** dans toutes les associations ayant un minimum de 3 amateurs. Ceux-ci devront être présents ensemble à la mise en loge (vérification des noms et des signatures au lieu de rassemblement).

Pour la zone **Fond**, les pigeons devront être acheminés IMPERATIVEMENT à **OLIVET, 202 rue d'Alsace, 45160 Olivet, GPS : 47° 50' 21,9 – 01° 55' 16,8 Est**. Renseignements auprès du responsable : Alain Hallard, tél : 06 73 39 18 56.

Pour la zone **Grand fond**, les pigeons devront être acheminés IMPERATIVEMENT à **CHOLET, local colombophile, Le Bois d'Ouin, près du stade, 49300 Cholet**. Accueil de 9h à 12h. Grillades à partir de 12h30 sur réservation.

| POINTS RELAIS POUR LA ZONE GRAND FOND | | | |
|---------------------------------------|----|------------------------|---|
| 9ème | 37 | STE-MAURE-DE-TOURAIN | Alain CHARBONNEAU 06 38 72 59 65 Philippe HAQUETTE 06 08 75 76 99 |
| | 29 | GUINGAMP | Paul MONFORT 06 24 11 08 35 |
| 10ème | 22 | DINAN | Arnaud HOUGAY 06 87 30 32 60 - Hippodrome l'Aublette - 22100 Quevert |
| | 35 | BREAL | Jean-François AUDRAN 06 89 87 77 06 |
| 11ème | 44 | MISSILLAC | Jean-François CHEVRIER 06 63 65 25 72 |
| | 44 | N/D-DES-LANDES | Vincent MERRIEN 06 25 68 58 81 |
| | 44 | ORVAULT | Jean-Paul ORAIN 07 71 26 22 79 |
| | 44 | CLISSON | Claude JOUANNIC 06 07 72 80 73 |
| | 85 | ST-GILLES-CROIX-DE-VIE | Joël CHOTEAU 07 80 47 40 19 |
| | 85 | LES HERBIERS | Gilbert VILLENEUVE 06 78 21 19 89 - Le Rochereau, 3 chem. des Arnaudières |
| 12ème | 49 | CHOLET | Stephan BOISSEAU 06 31 88 88 69 - Le Bois d'Ouin – 49300 Cholet |
| | 16 | SIGOGNE | Boris DEFOULOUNOUX 06 86 68 95 98 |
| 13ème | 23 | STE FEYRE | David CHASSAGNE 06 18 54 50 45 |
| | 63 | YOUX | Gérard HUMBERT 06 81 79 30 05 |

NB : Tous les pigeons seront contremarqués sur l'aile avant leur transfert dans les paniers de l'UCML. Il est prévu 15 pigeons sur paille dans les paniers. Toutefois les organisateurs pourront augmenter le nombre de pigeons par panier si besoin.

4- PRIX DE L'ENLOGEMENT : 2 € par pigeon jusqu'à 20 pigeons enlogés et gratuit à partir du 21^{ème}

Le paiement des 2 euros se fera sur les lieux de rassemblement (Olivet et Cholet) uniquement par chèque bancaire à l'ordre de l'UCML.

3- LE LÂCHER

Il aura lieu le **lundi 04 juillet 2022** le plus tôt possible. Cependant en cas de mauvais temps ou de mauvaises prévisions météorologiques, les responsables du concours pourront décider de reporter l'enlogement/le lâcher. Une modification du lieu de lâcher pourrait aussi être décidée. Dans ces cas de figure toutes les informations seraient transmises au plus vite aux amateurs.

5- LE TRANSPORT

Il sera effectué avec le camion de l'UCML. Un suivi du déroulement des opérations, de l'enlogement jusqu'au lâcher des pigeons, sera diffusé sur le site www.ucml-49.com

6- ARRIVEE-SIGNALEMENT

L'ensemble des données concernant les arrivées sera centralisé sur le site PIR3. Vous devrez signaler tous vos pigeons rentrés. Ceci devra être effectué le plus tôt possible après l'arrivée du pigeon et impérativement dans la journée. Il faudra fournir le nombre d'enlogés, l'heure d'arrivée, le matricule du pigeon ainsi que le numéro de contremarque. En cas de difficulté sur le site PIR3 vous pouvez appeler au 06 95 69 15 05

Il vous est demandé de bien respecter ces consignes car les données permettront aux organisateurs de faire un bilan chaque soir et de décider de la clôture du concours. En cas d'empêchement, merci de prévenir votre responsable de secteur ou d'enlogement, ou directement le contrôleur, **Mr GUITON Patrick au 06 17 38 98 23**

7- LE DEPOUILLEMENT

La consigne de fin du concours sera diffusée sur le site de l'UCML à l'adresse suivante : www.ucml-49.com

Chaque société enverra **au plus tôt et par mail**, impérativement dans les 72 heures suivant la fermeture du concours, une copie de la sortie imprimante.

Pour les amateurs de la 11^{ème} région, envoyer en plus le fichier informatique de récupération de la course (unikon, tauris, ...)

NB : Le dépouillement et l'envoi au classificateur est obligatoire, même pour les amateurs n'ayant pas constaté.

- au classificateur, **M. DELSAUX Patrick**, email : patrick.delsaux@wanadoo.fr
- au contrôleur, **M. GUITON Patrick**, email : patrickguiton@sfr.fr 2 allée des Aliziers 49320 Vauchrézien, (et les bagues caoutchouc par voie postale)

8- LES CLASSEMENTS

Zone fond : Un classement général au premier arrivé, 1 prix par 4.

Zone grand fond : Un classement général au premier arrivé, 1 prix par 4. Un doublage au premier arrivé pour les distances égales ou supérieures à 930 km. Des classements As-pigeon sur 2 ans, 3 ans, 4 ans et 5 ans, au plus grand nombre de prix et ensuite au plus grand nombre de points, pour les pigeons ayant fait prix l'année en cours.

Les classements seront diffusés sur le site de l'UCML. Ils seront ensuite publiés sur des journaux colombophiles nationaux. Les amateurs auront une semaine pour déposer une réclamation auprès des responsables.

9- LES RECOMPENSES

Zone fond :

- Le premier amateur : 3 sacs de grain + un diplôme
- Le deuxième amateur : 2 sacs de grain + un diplôme
- Le troisième amateur : 1 sac de grain + un diplôme

Zone grand fond :

- Le premier amateur : 5 sacs de grain + un trophée + un diplôme
 - Le deuxième amateur : 4 sacs de grain + un trophée + un diplôme
 - Le troisième amateur : 3 sacs de grain + un trophée + un diplôme
 - Du quatrième au septième amateur : 3 sacs de grain + un diplôme
 - Du huitième au dixième amateur : 2 sacs de grain + un diplôme
 - Du onzième au vingtième amateur : 1 sac de grain
-
- Le 1^{er} As-pigeon sur les deux dernières années 2020/2022 : 2 sacs de grain + un diplôme
 - Le 1^{er} As-pigeon sur les trois dernières années 2019/2020/2022 : 2 sacs de grain + un diplôme
 - Le 1^{er} As-pigeon sur les quatre dernières années 2018/2019/2020/2022 : 2 sacs de grain + un diplôme
 - Le 1^{er} As-pigeon sur les cinq dernières années 2017/2018/2019/2020/2022 : 2 sacs de grain + un diplôme

La remise des prix aura lieu en octobre lors de l'assemblée générale de l'UCML

(En cas d'impossibilité d'être présent, penser à désigner une personne pour l'enlèvement des récompenses)

Les 3 premiers amateurs de la zone fond ainsi que les 10 premiers amateurs de la zone grand fond seront sollicités pour offrir un pigeonneau pour la prochaine vente. L'UCML les remercie d'avance car cette vente permettra de pérenniser ce grand concours.

10- ORGANISATION / RESPONSABLES : Les décisions sont prises collégalement par les membres de la commission.

Mickaël ESNAULT : 06.98.13.70.06 esnault.mickael@yahoo.fr
Jean Marie BLOUIN : 06.33.58.67.98 jm.blouin@orange.fr
Olivier POUPARD : 02.41.36.05.02 o.poupard@orange.fr
Stephan BOISSEAU : 06.31.88.88.69 boisseaustephan@orange.fr
Didier LEQUET : 06.36.48.59.79 didier.lequet@wanadoo.fr
Bertrand BROCHARD : 06.07.69.85.22 brochard.bertrand@sfr.fr
Régis VOVARD : 06.95.69.15.05 reg.vovard@wanadoo.fr

11- CONTRÔLE

En ce qui concerne les appareils manuels et électroniques le règlement national sera d'usage. Toutefois il est rappelé que les enlogements et dépouillements doivent se faire en présence au minimum de trois amateurs. Ces trois amateurs ne doivent avoir aucun lien de filiation et doivent avoir des colombiers à des adresses postales différentes. Le nom et la signature de ces trois amateurs doivent figurer sur les feuilles d'enlogement et de dépouillement. Les organisateurs se réservent la possibilité d'effectuer un contrôle conformément à la réglementation nationale.

Sur décision du Conseil d'administration de la fédération nationale du 19/03/2014 et la modification du règlement de la constatation électronique, tous les systèmes qui ne sont pas équipés d'une montre mère intégrée doivent être reliés pour les enlogements et dépouillements à une montre mère. La mise à l'heure manuelle n'est plus tolérée.

| RAPPEL - Équipement électronique minimum | |
|--|---|
| Pour l'amateur | Pour la société |
| un calculateur un module mémoire un système d'alimentation plus une batterie une antenne de réception | un ordinateur une antenne de mise en loges un calculateur une montre-mère un système d'alimentation une imprimante |